

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale  
(*En matière de faillite et d'insolvabilité*)

---

N° : 650-11-001027-217

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS  
DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985) , CH. C-36,  
TELLE QU'AMENDÉE DE :

**BIOÉNERGIE AE CÔTE-NORD CANADA INC.**

Débitrice

-et-

**BIOGAZ SP s.e.n.c.**

Demanderesse

-et-

**INVESTISSEMENT QUÉBEC**

-et-

**ARBEC BOIS D'OEUVRE INC.**

-et-

**A.X.C. CONSTRUCTION INC.**

-et-

**FOURNIER CONSTRUCTION INDUSTRIELLE  
INC.**

-et-

**DELOITTE INC.** en sa qualité de syndic à la  
faillite de **G7 CONSTRUCTION (9140-0663  
Québec Inc.)**

-et-

**RPF LTÉE**

-et-

**BENOÎT PINEAULT INC.**

**RAYMOND CHABOT INC.**

Contrôleur

---

**REQUÊTE POUR LA PROROGATION D'UNE ORDONNANCE INITIALE**  
**Art. 4, 5, 5.1, 10, 11, 11.02, 11.2, 11.51, 11.52 et 11.7 (2)**  
**LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES**  
(Ci-après la « **LACC** »)

---

**À L'HONORABLE JUGE DANIEL DUMAIS DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ DANS ET POUR LE DISTRICT DE MINGAN, LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 5 mai 2021, le tribunal a rendu une ordonnance initiale qui a ensuite été modifiée et reformulée le 19 mai 2021 (l' **Ordonnance initiale**), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. L'Ordonnance initiale comprend notamment une Période de suspension expirant le 15 septembre 2021 (paragraphe 10) et une obligation pour le Contrôleur de faire rapport au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2021 (paragraphe 35i)
3. Le 19 mai 2021, le tribunal a aussi rendu une ordonnance obligeant Envergent Technologies LLC a exécuté des travaux correctifs et de mise en marche de l'usine de la Débitrice, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
4. Les travaux en question ne seront pas terminés avant au moins le 19 novembre 2021, tel qu'il appert du deuxième rapport du Contrôleur soumis à la Cour en date du 18 juin 2021;
5. Le 23 juin 2021, le Contrôleur a présenté son deuxième rapport au tribunal, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
6. En juillet 2021, la Débitrice a présenté aux parties intéressées un projet d'ordonnance de traitement des réclamations;
7. Toutes les parties intéressées étaient disposées à consentir à ce projet d'ordonnance sauf Envergent Technologies LLC, UOP LLC et Honeywell Process Solutions;
8. Le 23 juillet 2021, la Débitrice a notifié une requête afin d'obtenir une ordonnance de traitement des réclamations;

9. Cette requête sera entendue le ou vers le 7 octobre 2021 vu la contestation des parties intéressées Envergent Technologies LLC, UOP LLC et Honeywell Process Solutions;
10. Le délai de réalisation des travaux, le délai relatif à la contestation de la requête afin d'obtenir une ordonnance de traitement des réclamations et les délais inhérents au dépôt éventuel des preuves de réclamation, la mise en place d'un plan d'arrangement et la tenue d'une assemblée des créanciers rendent impossible que la restructuration de la Débitrice soit complétée d'ici le 15 septembre 2021;
11. Il est crucial que les délais prévus à l'Ordonnance initiale soient prorogés afin de permettre la réalisation des étapes essentielles de la restructuration engagée;
12. Dans l'intervalle, le 11 août 2021, le Contrôleur a fait rapport au tribunal par lettre, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
13. Le 10 septembre 2021, le Contrôleur a fait rapport au tribunal par lettre, tel qu'il appert de cette lettre déposée comme **PIÈCE R-1**;
14. La Débitrice agit de bonne foi et avec diligence;
15. Dans ces circonstances, il est raisonnable que la Période de suspension stipulée au paragraphe 10 de l'Ordonnance initiale se termine au 8 octobre 2022, à minuit, et que le délai de dépôt d'un rapport du Contrôleur stipulé au paragraphe 35ii) de l'Ordonnance initiale soit fixé au 6 octobre 2021;
16. Au plus tard le 7 octobre 2021, la Demanderesse sera en mesure de soumettre au tribunal une requête pour prorogation de l'Ordonnance initiale plus détaillée sur la situation de la Débitrice, le respect de ses obligations, l'état de progression des travaux ordonnés par le tribunal et les démarches entreprises pour réaliser la restructuration, le tout appuyé d'un rapport complet du Contrôleur et son témoignage devant le tribunal;
17. La prorogation des délais demandée est dans le meilleur intérêt de la Débitrice et ses parties intéressées;

**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**

- A. **ACCUEILLIR** la présente requête pour la prorogation de l'ordonnance initiale du 19 mai 2021;
- B. **ABRÉGER** les délais de signification et de production, si nécessaire, vu l'urgence;
- C. **ORDONNER** que la Période de suspension stipulée au paragraphe 10 de l'ordonnance initiale du 19 mai 2021 se termine dorénavant le 8 octobre 2021, à minuit, et que le délai de dépôt d'un rapport du Contrôleur stipulé au paragraphe 35ii) de cette ordonnance se termine au plus tard le 6 octobre 2021;
- D. **LE TOUT SANS FRAIS**, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 10 septembre 2021

*Woods s.e.n.c.r.l./LLP*

---

**Woods s.e.n.c.r.l.**

Avocats de la Demanderesse

56895096.1

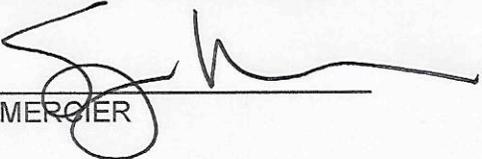
## AFFIDAVIT

---

Je, soussigné, Serge Mercier, comptable professionnel agréé, ayant mon domicile professionnel au 210-8000, boulevard Langelier, à St-Léonard, province de Québec, H1P 3K2, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis le président de la Demanderesse et un représentant dûment autorisé de son associé Produits Forestiers Arbec inc.;
2. Je suis aussi le président de la Débitrice et l'un de ses administrateurs;
3. Je suis dûment autorisé à signer le présent affidavit par les associés de la Débitrice;
4. J'ai pris connaissance de la Requête de la Demanderesse pour proroger l'Ordonnance initiale à l'égard de la Débitrice en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*;
5. J'ai connaissance personnelle des faits décrits dans la Requête et atteste de leur véracité.

ET J'AI SIGNÉ À L'ASSOMPTION, QC

  
SERGE MERCIER

Déclaré solennellement devant moi,  
Par moyen technologique, ce 10 septembre 2021

*Karine Dorméus-Léveillé*

# 234938

Commissaire à l'assermentation  
pour le Québec

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale  
(*En matière de faillite et d'insolvabilité*)

---

N° : 650-11-001027-217

DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS  
DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985) , CH. C-36,  
TELLE QU'AMENDÉE DE :

BIOÉNERGIE AE CÔTE-NORD CANADA INC.,  
*Débitrice*

-et-

BIOGAZ SP s.e.n.c

*Demanderesse*

-et-

ENSYN BIOENERGY CANADA INC.,

*Défenderesse*

-et-

INVESTISSEMENT QUÉBEC

-et-

ARBEC BOIS D'OEUVRE INC.,

-et-

A.X.C. CONSTRUCTION INC.,

-et-

FOURNIER CONSTRUCTION INDUSTRIELLE  
INC.,

-et-

DELOITTE INC. en sa qualité de syndic à la faillite  
de G7 CONSTRUCTION (9140-0663 Québec  
Inc.)

-et-

RPF LTÉE,

-et-

BENOÎT PINEAULT INC.,

*Mises-en-cause*

RAYMOND CHABOT INC.,

*Contrôleur Proposé*

---

---

LISTE DE PIÈCE EN VUE DE LA REQUÊTE POUR LA PROROGATION D'UNE  
ORDONNANCE INITIALE

---

---

Pièce R-1

Copie de la lettre du Contrôleur en date du 10 septembre 2021

**MONTREAL**, le 10 septembre 2021

*Woods s.e.n.c.r.l./LLP*

---

**Woods s.e.n.c.r.l.**

Avocats de la demanderesse

**Me Sylvain Rigaud**

**Me Joshua Crowe**

[srigaud@woods.qc.ca](mailto:srigaud@woods.qc.ca)

[jcrowe@woods.qc.ca](mailto:jcrowe@woods.qc.ca)

[notification@woods.qc.ca](mailto:notification@woods.qc.ca)

2000, av. McGill College, bureau 1700

Montréal (Québec) H3A 3H3

Tél. : 514 982-4545 / Téléc. : 514 284-2046

Code BW 0208 / Notre référence : 6811-1

## AVIS DE PRÉSENTATION

À :

<p>M. Jocelyn Renaud, CPA, CMA, CIRP, SAI  M. Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI  M. Jean-Denis Losier  Raymond Chabot Inc.  140, Grande Allée Est, bureau 200  Québec, Québec, G1R 5P7  <a href="mailto:renaud.jocelyn@rcgt.com">renaud.jocelyn@rcgt.com</a>  <a href="mailto:Gagnon.jean@rcgt.com">Gagnon.jean@rcgt.com</a>  <a href="mailto:losier.jean-denis@rcgt.com">losier.jean-denis@rcgt.com</a></p> <p>Contrôleur proposé</p>	<p>Me François Gagnon  Me Éloïse Duplessis  Borden Ladner Gervais s.e.n.c.r.l., s.r.l.  1000 de la Gauchetière Ouest, Bureau 900  Montréal, Québec H3B 5H4  <a href="mailto:fgagnon@blg.com">fgagnon@blg.com</a>  <a href="mailto:eduplessis@blg.com">eduplessis@blg.com</a></p> <p>Avocats de : Ensyn Bioenergy Canada Inc.</p>
<p>Me Karine Dionne  Stein Monast s.e.n.c.r.l.  70 rue Dalhousie, Bureau 300  Québec, Québec G1K 4B2  <a href="mailto:karine.dionne@steinmonast.ca">karine.dionne@steinmonast.ca</a></p> <p>Avocats de : Investissement Québec</p>	<p>Me Yan Lapierre  Simard Boivin Lemieux s.e.n.c.r.l.  101-25 avenue Sainte-Angèle  Roberval QC G8H 1G3  <a href="mailto:y.lapierre@sblavocats.com">y.lapierre@sblavocats.com</a></p> <p>Avocats de : Arbec bois d'œuvre inc.</p>
<p>Me Louis Carrière  Me Luc Béliveau  Me Alexander Bayus  Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,  s.r.l.  140 rue Grande-Allée Est, 8ième étage  Québec, Québec G1R 5M8  <a href="mailto:lcarriere@fasken.com">lcarriere@fasken.com</a>  <a href="mailto:lbeliveau@fasken.com">lbeliveau@fasken.com</a>  <a href="mailto:abayus@fasken.com">abayus@fasken.com</a></p> <p>Avocats de : Denis Cadoret</p>	<p>Me Anne-Marie Gagné  Me Laurier Gauthier  Me Bernard Vachon  KSA, Avocats, s.e.n.c.r.l.  5790, boul. Étienne-Dallaire, bureau 2015  Lévis, Québec, G6V 8Vt6  <a href="mailto:amgagne@ksalex.ca">amgagne@ksalex.ca</a>  <a href="mailto:lgauthier@ksalex.ca">lgauthier@ksalex.ca</a>  <a href="mailto:bvachon@ksalex.ca">bvachon@ksalex.ca</a>  <a href="mailto:notification@ksalex.ca">notification@ksalex.ca</a></p> <p>Avocats de : Fournier Construction Industrielle Inc.</p>
<p>Me Luc Dion  Besnier Dion Rondeau s.e.n.c. Avocats  865 boulevard Laure  Sept-Îles QC G4R 1Y6  <a href="mailto:ldion@bdravocats.ca">ldion@bdravocats.ca</a></p> <p>Avocats de : d'A.X.C. Construction Inc.</p>	<p>Me Patrick Garneau  Tremblay Bois Migneault Lemay s.e.n.c.r.l.  1195, avenue Lavigerie, bureau 200  Québec, Québec, G1V 4N3  <a href="mailto:pgarneau@tremblaybois.ca">pgarneau@tremblaybois.ca</a></p> <p>Avocats de : Fournier Construction Industrielle Inc.</p>
<p>Me Christian Roy</p>	<p>Me Samia Benlamara</p>

<p>Me Samuel Perron Norton Rose Fulbright Canada Complexe Jules-Dallaire/Tour Norton Rose Fulbright Bureau 1500, 2828 boul. Laurier Québec, Québec, G1V 0B9</p> <p><a href="mailto:christian.roy@nortonrosefulbright.com">christian.roy@nortonrosefulbright.com</a> <a href="mailto:Samuel.perron@nortonrosefulbright.com">Samuel.perron@nortonrosefulbright.com</a> <a href="mailto:Notifications-que@nortonrosefulbright.com">Notifications-que@nortonrosefulbright.com</a></p> <p>Avocats de : Deloitte Inc. en sa qualité de syndic à la faillite de G7 Construction (9140-0663 Québec inc.)</p>	<p>Gravel Bernier Vaillancourt Avocats 6300 avenue du Parc, bureau 600 Montréal, Québec, H2V 4H8 <a href="mailto:sbenlamara@gbvavocats.com">sbenlamara@gbvavocats.com</a></p> <p>Avocats de : RPF Ltée (mise en cause)</p>
<p>Me Serge Lebel BCF s.e.n.c.r.l. Complexe Jules-Dallaire, T1 2828 boulevard Laurier, bureau 1200 Québec, Québec, G1V 0B9 <a href="mailto:serge.lebel@bcf.ca">serge.lebel@bcf.ca</a></p> <p>Avocats de : Benoît Pineault inc. (mise en cause)</p>	<p>Me Alice Baratchart Weidenbach, Leduc, Pichette 2020 boulevard Robert-Bourassa, bureau 100 Montréal, Québec, H3A 2A5 <a href="mailto:alice.baratchart@intact.net">alice.baratchart@intact.net</a></p> <p>Avocats des : administrateurs de la Débitrice, M. Serge Mercier et M. Éric Bouchard</p>
<p>Me George Pollack Me Gabriel Lavery Lepage Me Cara Cameron Me Matthias Heike Davies Ward Philips &amp; Vineberg, s.e.n.c.r.l., s.r.l. 1501 Avenue McGill College, 26e étage Montréal, Québec, H3A 3N9 <a href="mailto:gpollack@dwpv.com">gpollack@dwpv.com</a> <a href="mailto:glaverylepage@dwpv.com">glaverylepage@dwpv.com</a> <a href="mailto:ccameron@dwpv.com">ccameron@dwpv.com</a> <a href="mailto:mheilke@dwpv.com">mheilke@dwpv.com</a></p> <p>Avocats de : Envergent Technologies LLC et UOP LLC</p>	<p>Me Michel La Roche Me Yves Robillard Miller Thomson s.e.n.c.r.l. 1000 de la Gauchetière Ouest, Bureau 3700 Montréal, Québec H3B 5H4 <a href="mailto:mlaroch@millerthomson.com">mlaroch@millerthomson.com</a> <a href="mailto:yrobillard@millerthomson.com">yrobillard@millerthomson.com</a></p> <p>Avocats de : Débitrice Bioénergie AE Côte- Nord Canada inc.</p>
<p>Me Maude Lemay-Brisebois Bureau régional du Québec (Montréal) 200, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1X4 <a href="mailto:maude.lemay-brisebois@justice.gc.ca">maude.lemay-brisebois@justice.gc.ca</a></p> <p>Avocate pour le PGC/ARC</p>	

**SOYEZ AVISÉS** que la présente demande de la Requérante Biogaz SP senc sera présentée pour audition par voie d'appel conférence devant l'Honorable Daniel Dumais, de la Cour supérieure du Québec (Chambre commerciale) au Palais de justice de Québec, le 14 septembre 2021 à 13 :30. Les participants pourront se joindre en composant les numéro et code suivants : (833) 450-1741 - 823229844#.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, le 10 septembre 2021

*Woods s.e.n.c.r.l./LLP*

---

**Woods s.e.n.c.r.l.**

Avocats de la Demanderesse